

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt janvier deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 33.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Stephen KRAUS, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Brigitte KLEIN, Mme Cindy DAVESNE, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Bernard WATLET.

Absents : M. Bertrand CHEMIN, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michael LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA, M. Olivier BARBIER.

Absents excusés avec pouvoir : M. Marc GUÉNIOT à M. Mistral BANA, Mme Martine THIERNESSE à M. Michel GAUTRON, Mme Claude DRUMEL à M. Jacques BARILLY.

Secrétaire élu : M. Jacques BARILLY.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019 qui est adopté à l'unanimité. En l'absence de réponse par le Service des Domaines, le point relatif à la vente des terrains à l'EARL Ferme Turenne est supprimé. Monsieur le Maire aborde les points à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : TRAVAUX DE CAPTAGE RUE ABD EL NOUR :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi par les riverains de la Rue Abd El Nour pour des problèmes de ravalement suite à de fortes pluies.

La Commission des travaux, Messieurs MUSQUAR et DUSSART se sont rendus sur le terrain afin d'apporter une solution aux habitants.

Il a été décidé de creuser un fossé dans le bas de la parcelle appartenant à l'hospice afin d'évacuer les eaux de ruissellement.

Le montant de ces travaux est de 19.113,88 € HT soit 22.935,00 € TTC.

Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2020 en section investissement.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : DENOMINATION DE RUE :

Monsieur Francis BONNE, Adjoint à la sécurité, propose aux élus de bien vouloir donner un nom au passage situé à proximité de l'entreprise ADT 08.

Après avoir débattu, le Conseil municipal adopte le nom : « Rue du moulin ».

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : SOUTIEN FINANCIER AU FILM « LES DERNIERES CARTOUCHES »

La commune de Bazeilles a été sollicitée pour participer au financement d'un film intitulé « Les dernières cartouches de la guerre de 1870 ». Ce film d'une durée de 70 minutes, à l'initiative de l'historien Eric DEROO, en partenariat avec la société GALATÉ FILMS, passera sur une chaîne télévisée. Le budget total du film est compris entre 180.000,00 € et 200.000,00 € ; les producteurs demandent une participation de 30.000,00 € à la commune. Monsieur BONNE précise que le film pourra être utilisé par la mairie de Bazeilles comme outil de communication et de valorisation de son patrimoine à des fins non commerciales. Les noms et logos de la mairie pourront être portés au générique du film sur l'affiche et tout élément de communication du film. Enfin, lors d'évènements ponctuels, conférences ou avant-première du film, le rôle de la mairie de Bazeilles sera également mis en exergue.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de participer au financement de ce film qui aura un impact particulier au moment de la célébration du 150^{ème} anniversaire des cérémonies des combats de Bazeilles. Les crédits seront prévus au Budget 2020 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : PÉRIMETRE DELIMITE DES ABORDS (Architecte des Bâtiments de France) :

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune l'Architecte des bâtiments de France a transmis un nouveau périmètre délimité des abords pour adoption. Celui-ci sera intégré au dossier de révision du PLU et sera soumis à enquête publique.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : CRÉATION D'EMPLOI :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un emploi à temps complet au service technique pour un agent en situation de handicap, reconnue par décision du 16 décembre 2016.

L'agent est employé depuis 2 ans en contrat aidé (Parcours emploi compétence), il a par ailleurs suivi plusieurs formations au Lycée agricole de Saint Laurent et une mise en situation professionnelle au sein de l'entreprise POSTA en mars 2019. Il donne satisfaction dans l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : CREATION D'UN CCONTRAT PEC (Parcours Emploi Compétence) :

Suite au départ anticipé d'un agent du service périscolaire, et compte tenu de la fréquentation croissante, Monsieur le Maire propose le recours à un contrat Parcours Emploi Compétence (ancien contrat aidé) de 20 heures hebdomadaires, afin d'encadrer le service périscolaire pour la garderie du matin et du soir et le service de cantine le midi. Cet emploi donne lieu à un soutien financier de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Lecture du courrier de Monsieur Jean-Luc WARSMANN relatif à l'implantation de panneaux photovoltaïques,
- Monsieur BARILLY apporte une précision sur le déploiement de la fibre.
- Réunion de la Commission des Finances : Mercredi 5 février 2020 à 19h, Mercredi 19 février 2020 à 19h.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de Monsieur GRASMUCK relative à la tenue des réunions de la commission des Finances pour le Budget 2020,
- Demande de Monsieur MALLY relative à des travaux à proximité de la scierie REITZ.

La séance est levée à 21h55.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.